# L'ALLOCATION UNIVERSELLE : UN PROGRÈS SOCIAL, VRAIMENT ?

Rim BEN ACHOUR

ETAT DE LA QUESTION Novembre 2015







4
4
6
7
10
12
15

#### 1. Introduction.

Face à un système de protection sociale qui ne suffit plus à empêcher la pauvreté de s'installer durablement, face à un chômage structurel qui semble quasiment incompressible, un contrôle des chômeurs stigmatisant, des exclus des droits toujours plus nombreux, des pièges à l'emploi, des droits devenus illisibles et auxquels beaucoup ne font pas appel, d'aucuns estiment qu'il est temps de changer de modèle et d'octroyer, à tous les citoyens et sans aucune condition, un revenu régulier qui leur permettrait de se 'libérer' des contraintes du marché du travail.

Le concept d'allocation universelle revient ainsi régulièrement au centre de l'actualité. Dernièrement, le nouveau gouvernement (conservateur) finlandais décidait de l'expérimenter dans le pays. La ville d'Utrecht aux Pays-Bas faisait de même auprès d'un échantillon réduit de sa population. Plus récemment, en Belgique, un député libéral et un président de CPAS écologiste relançaient l'idée dans la presse.

Si l'idée peut paraitre généreuse aux premiers abords, nous verrons dans cette Etat de la question de l'IEV qu'une analyse sérieuse prouve le contraire. Après une brève et nécessaire introduction historique et conceptuelle de l'allocation universelle, nous exposerons ses différentes acceptions idéologiques, principalement libérales et écologistes. Nous examinerons ensuite les questions qui se posent pour sa mise en œuvre, essentiellement le montant de l'allocation et son financement. Nous conclurons enfin sur les principaux arguments opposés par ses détracteurs.

#### 2. L'allocation universelle : une idée ancienne

L'allocation universelle, également appelée « revenu de base » ou « revenu citoyen » par certains partisans, est une idée ancienne qui réapparaît régulièrement dans le débat public au gré des crises économiques et des tensions sur le marché du travail. Elle est définie par Philippe Van Parijs, philosophe et ardent défenseur du concept et de sa mise en œuvre en Belgique, comme un revenu versé par une communauté politique à tous ses membres, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie<sup>1</sup>.

Si on trouve trace de l'idée d'un revenu minimum garanti chez des penseurs comme Thomas More et Johannes Ludovicus Vives au seizième siècle, il faut

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Yannick Vandenborght et Philippe Van Parijs, L'allocation universelle, Paris, La Découverte, 2005, p. 6.

attendre la Révolution française pour que la question des besoins élémentaires de tous et de la façon d'y subvenir émerge dans les débats intellectuels et politiques. Ainsi, Thomas Paine développe dans *La Justice agraire* en 1797 une première théorie moderne de la dotation universelle, qu'il adresse au Directoire. Il ne s'agit pas pour lui de charité ni même de solidarité, mais bien de justice : à ses yeux, il s'agit en quelque sorte de dédommager les non-propriétaires en assurant une distribution égale entre tous de la valeur de la terre à travers l'octroi d'une dotation forfaitaire inconditionnelle.² Il sera suivi en Belgique par Joseph Charlier qui propose en 1848 de verser aux non-propriétaires terriens un « minimum garanti » inconditionnel en compensation du fait qu'ils ne peuvent jouir des ressources naturelles auxquelles pourtant chacun a droit. Ces idées restent néanmoins lettre morte et l'assistance aux plus pauvres demeurent, jusqu'au tournant du vingtième siècle, le monopole de la charité et des bonnes œuvres.

Avec la révolution industrielle et la généralisation du travail salarié, c'est à un autre combat qu'on assiste. Face à un patronat impitoyable qui profite du nombre élevé de travailleurs sans emploi pour faire pression sur les salaires et les conditions de travail, les travailleurs s'organisent progressivement autour des syndicats, des mutuelles, des coopératives. Bien que la charité reste d'un grand secours, l'idée que le salaire puisse être différé et comporter un volet « assurantiel » gagne du terrain. C'est dorénavant dans le cadre du rapport salarial que la sécurité d'existence est pensée<sup>3</sup>. Bien que durant l'entre-deux-guerres, quelques économistes, essentiellement britanniques, relancent l'idée d'un basic income comme réponse à la pauvreté et à la surproduction, l'heure est à la construction de la « société salariale » avec son volet assuranciel : c'est l'émergence la sécurité sociale. Financée par les revenus du travail et gérée en concertation par les représentants des travailleurs et des employeurs, elle va permettre d'assurer le revenu de tous contre l'âge, les aléas de la vie et la conjoncture économique. On est très loin d'une allocation universelle et inconditionnelle.

Les années 50 constituent l'âge d'or de la concertation sociale et de la sécurité sociale, y compris aux Etats-Unis. C'est donc en réaction à ce développement que l'idée de l'allocation universelle fait son retour dans les années 60 sous l'impulsion de l'économiste néo-libéral Milton Friedman. Dans Capitalisme et liberté, Friedman propose un « impôt négatif » sous la forme d'un crédit d'impôt forfaitaire universel couplé à une imposition linéaire du revenu, en remplacement de l'ensemble des programmes de protection sociale. S'il ne s'agit pas encore d'une allocation universelle, on est bien dans le cadre

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ibidem, p.12.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>Luca Ciccia, Allocation universelle: lâcher la proie pour l'ombre ?, SAW-B, juin 2011, disponible sur: http://www.saw-b.be/EP/2011/A1110allocation\_universelle.pdf.

d'un revenu pour tous, financé par l'impôt et venant en remplacement de la sécurité sociale. Plus à gauche, l'économiste James Tobin reprend cette idée d'impôt négatif mais cette fois en complément, et non en remplacement, des programmes de protection sociale, l'objectif pour lui étant d'éradiquer la pauvreté. Après le rejet par le Sénat en 1972 d'une loi mettant en place un revenu minimum garanti en remplacement d'un programme d'assistance ciblée sur les familles pauvres, le débat sur l'allocation universelle disparait de la scène politique américaine.

Le débat sur l'allocation universelle reprend vigueur en Europe dans les années 1980, essentiellement aux Pays-Bas et au Danemark, mais également au Royaume-Uni, en Allemagne et en Belgique. Ainsi, dans notre pays, des chercheurs et syndicalistes proches de l'Université catholique de Louvain, réunis dans le « Collectif Charles Fourier », présentent en 1984 une proposition d'allocation universelle. En 1986, à la suite d'un colloque sur le sujet, ils constituent le *Basic Income Earth Network* (BIEN) qui poursuit toujours aujourd'hui un travail de recherche et de lobbying visant à implémenter une allocation universelle en Belgique et dans le monde.

## 3. Quatre éléments constitutifs de l'allocation universelle

Ce bref aperçu historique, forcément partiel, de l'idée de revenu inconditionnel permet d'entrevoir la variété des soutiens dont il bénéficie et certaines des nombreuses modalités possibles de l'allocation universelle. Néanmoins, qu'ils soient néolibéraux, écologistes, sociaux-démocrates ou issus de la gauche radicale, ses partisans s'accordent sur les éléments constitutifs indispensables de l'allocation universelle : il doit s'agir d'un revenu universel, individuel et inconditionnel<sup>4</sup>. L'allocation universelle est donc :

- un revenu : l'allocation doit être versée de façon périodique (mensuellement, trimestriellement, etc.) et non en une fois à un moment donné de l'existence (le jour où la personne atteint l'âge de la majorité par exemple). Pour certains penseurs, l'allocation n'est pas versée obligatoirement en espèce mais elle peut être octroyée en nature, sous forme de services gratuits (logement, électricité, etc.) ou encore de bons alimentaires. Mais telle qu'elle est habituellement conçue, elle est versée en espèces, sans aucune restriction sur la nature ou sur la date de son usage, laissant donc à chacun le soin d'en décider <sup>5</sup>;

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Aline Goethals et Pierre-Yves Ryckaert, Faut-il mettre en place un droit à une allocation universelle pour tous?, Citoyens engagés, 2013, page 3, disponible sur : http://www.citoyensengages.be/getattachment/81063b-be-c376-4d3e-a26e-a9d30a4bd580/Faut-il-mettre-en-place-un-droit-a-une-allocat-[1].aspx.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Yannick Vandenborght et Philippe Van Parijs, op. cit., p.27.

- universel: l'allocation est versée à tous les individus. Néanmoins, il peut y avoir certaines conditions d'exclusion comme l'âge ou la citoyenneté. Certains imaginent par exemple une allocation à partir de 18 ans ou réduite avant la majorité. Les revenus obtenus par ailleurs ou les conditions sociales ne peuvent être des facteurs d'exclusion. L'allocation peut être versée à l'échelle nationale mais également locale, régionale ou supranationale;
- individuel : l'allocation est versée à chaque individu et non à un ménage, et n'est en rien affectée par l'état civil du bénéficiaire, permettant ainsi, d'une part, de ne pas pénaliser les gens pour leur choix de vie et, d'autre part, de supprimer les contrôles administratifs qui ont pour objectif de vérifier leur situation personnelle. Pour Aline Goethals et Pierre-Yves Ryckaert, l'individualité de ce revenu permet au contraire d'inciter positivement les personnes qui le désirent à mettre une partie de leurs ressources en commun pour mieux tirer profit d'éventuelles synergies et économies d'échelle 6 :
- inconditionnel : l'allocation est attribuée à tous quels que soient leurs revenus ou leur patrimoine. Elle est versée aux riches comme aux pauvres, sans considération du niveau de leurs autres revenus, ni a fortiori de leur patrimoine ou des ressources de leurs proches.<sup>7</sup> Elle est également versée sans exigence de contrepartie : il n'y a pas d'obligation de s'insérer sur le marché du travail, de réaliser des tâches pour la collectivité ou de prouver la bonne utilisation de l'allocation.

#### 4. Des conceptions diverses de l'allocation universelle

Si tous s'accordent sur une définition commune de l'allocation universelle, les avis sont par contre fortement divergents quant aux objectifs poursuivis et aux modalités de mise en œuvre. On distingue ainsi deux grandes conceptions de l'allocation universelle, avec évidemment des variantes en leur sein : libérale et écologiste. Mais on retrouve également des partisans du revenu de base dans la famille sociale-démocrate, chrétienne-démocrate et de la gauche radicale et altermondialiste.

Dans la droite ligne de Milton Friedman, la conception libérale de l'allocation universelle prône le remplacement de l'Etat-Providence actuel, basé sur la concertation sociale et un système assuranciel universel, par un système plus simple : chacun recoit la même allocation financée par la fiscalité, quels

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Aline Goethals et Pierre-Yves Ryckaert, op. cit., p. 4.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Yannick Vandenborght et Philippe Van Parijs, op. cit., p.36.

que soient ses besoins et sa situation. Les partisans libéraux prétendent que cela permettrait à chacun de retrouver sa « liberté ». Ainsi, le philosophe Jean-Marc Ferry, dans son plaidoyer pour l'allocation universelle, affirme que l'allocation universelle vue comme un revenu de base repose sur l'idée d'un revenu disponible garanti destiné à asseoir concrètement une certaine liberté de l'individu. Cette allocation permettrait en effet à chacun de choisir sa vie de manière plus indépendante dans la mesure où elle détend la contrainte de travail, liée à celle du revenu. Pratiquement, grâce à ce socle inconditionnellement attribué, chacun pourrait opter entre les différents types d'activités : lucrative, bénévole, privée ou même pour la non-activité<sup>8</sup> Dernièrement, le député wallon libéral Georges-Louis Bouchez déclarait dans Le Soir du 30 septembre 2015 : « Quel sens cela a-t-il d'obliger les gens à faire des boulots alimentaires, à les pousser vers un emploi occupationnel ? Il faut permettre aux individus de retrouver, s'ils le souhaitent, leur autonomie, leur liberté. C'est éminemment libéral, ca ! »<sup>9</sup>

Néanmoins, si l'objectif de libérer les gens de la « contrainte » du travail peut être conceptuellement louable, le véritable objectif des partisans libéraux de l'allocation universelle est bien de réduire au strict minimum le rôle de l'Etat, de la concertation sociale et des syndicats. L'Etat providence, avec ses multiples filets de protection sociale et ses services publics organisés par une fonction publique importante, est clairement l'ennemi à abattre. Dans la même interview, Georges-Louis Bouchez déclarait : « Il faut réduire la machine administrative et le rôle institutionnel des syndicats »10. Dans une carte blanche<sup>11</sup> publiée en 2011, le président du parti français Alternative libérale (proche d'Alain Madellin), aujourd'hui associé au Nouveau Centre d'Hervé Morin, affirmait : « L'État providence s'est petit à petit accaparé la majeure partie des moyens de la société civile et des acteurs économiques et leur a arbitrairement dénié le droit de s'attacher librement à répondre aux besoins des personnes en difficultés. Cette allocation se substituerait à l'ensemble des prestations de protection sociale existantes hors prestations de santé. » Chez les libéraux les plus radicaux, l'instauration de l'allocation universelle pourrait aller de pair avec une privatisation de tous les services publics, en ce compris l'éducation. Cité par Jean-Claude Lowenstein, Liem Hoang-Ngoc distingue ainsi la branche libérale de l'allocation universelle qui souhaite accorder une somme d'argent aux citoyens mi filet de sécurité, mi capital de départ pour pouvoir consommer et participer à la vie de la société. A chacun ensuite d'organiser ses dépenses comme il l'entend. Quitte, en contrepartie,

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Jean-Marc Ferry, Plaidoyer pour l'allocation universelle ou la nécessaire reconnexion de l'économie au social, in Lettre de liaison n°30 de l'Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence, Automne 2001, disponible sur http://www.revenudexistence.org/doc/lettres/aire30.pdf.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Interview de Georges-Louis Bouchez, L' « allocation universelle », bleu je veux, in Le Soir, 30 septembre 2015. <sup>10</sup> Ibidem.

<sup>11</sup> Carte blanche de Louis-Marie Bachelot, président d'Alternative Libérale, Non au «revenu citoyen» de Villepin, oui à «l'allocation universelle» !, 22 avril 2011, in http://www.atlantico.fr/decryptage/villepin-revenu-citoyen-allocation-universelle-liberale-83578.html.

à privatiser l'éducation, la santé, et tous les autres services publics. Bref : autonomie maximale face à un « Etat minimum ». 12

Deuxième grande famille qui rassemble des partisans de l'allocation universelle : les écologistes. Dans une logique de sortie du système productif qui implique que toute politique économique doit être orientée vers la croissance, certains écologistes voient dans l'allocation universelle une opportunité de changer de paradigme. « En dissociant par principe revenu et contribution productive, l'allocation universelle peut être comprise comme un frein structurel à la croissance. Elle permet d'éviter que l'accroissement continu de la productivité ne se traduise pour l'essentiel en un gonflement de la consommation, tout en évitant qu'il n'engendre un chômage involontaire massif. »13 Le tout à la production et à la consommation engendrant des coûts environnementaux importants, il est logique que les écologistes cherchent une autre voie. Selon les partisans écologistes de l'allocation universelle, celle-ci permettrait de reconnaître à chaque citoyen un apport à la société qui ne soit pas que productif. Ainsi, la motion approuvée par 70% des militants d'Europe Ecologique-Les Verts (EELV) en vue d'intégrer le revenu de base dans le programme du parti indique : « Face au chômage et à la précarité, le revenu d'existence universel n'est pas simplement un instrument de partage de la valeur ajoutée du travail et de redistribution efficace, il traduit la reconnaissance par la société que la richesse globale et le bien-être dépendent de l'activité de chacun-e, et pas du seul travail codifié et rémunéré. Il se justifie aussi comme un dividende recu par chacun au nom de la propriété commune de la Terre et de ses biens et du fruit en partage des progrès techniques. Il aidera à promouvoir une société plus juste, plus solidaire et plus responsable vis-à-vis d'un développement soutenable. »14 En Belgique, Philippe Defeyt, président écologiste du CPAS de Namur, prétend quant à lui que l'allocation universelle encouragera des initiatives de travail alternatives (jardins partagés, coopératives<sup>15</sup>) et est en réalité un subside à l'innovation sociale.<sup>16</sup> Libérés du travail contraint ou de la nécessité d'en rechercher un, [les gens] auraient la possibilité d'utiliser leur temps pour se consacrer à des activités librement choisies comme des activités bénévoles ou des activités jugées non rentables, mais gratifiantes et/ou utiles au bien commun »17.

Enfin, on retrouve également – mais de façon beaucoup plus marginale – des partisans de l'allocation universelle dans les familles sociale-démocrate,

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Jean-Claude Lowenstein, Problématique d'une « allocation universelle », février 2012, in http://ftp.creationmo-netaire.info/AllocationUniverselle\_JCL2012.pdf.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Yannick Vandenborght et Philippe Van Parijs, op. cit., p. 85.

<sup>14</sup> Pour un revenu d'existence universel, motion d'EELV publiée le 17 juin 2015, http://ri.eelv.fr/pour-un-revenu-dexistence-universel/.

<sup>15</sup> Alaluf vs Defeyt: l'allocation universelle, progrès ou régression sociale, 4 septembre 2015, in Alteréchos, disponible sur http://www.alterechos.be/fil-infos/alaluf-vs-defeyt-lallocation-universelle-une-idee-realiste.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Interview de Philippe Van Parijs et Philippe Defeyt, « L'allocation universelle est un subside à l'innovation », in Le Soir, 2 décembre 2014.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Aline Goethals et Pierre-Yves Ryckaert, op. cit., pp.6-7.

chrétienne-démocrate, de la gauche radicale et altermondialiste. Au tournant du 21° siècle, certains sociaux-démocrates en Espagne, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en France ont proposé l'allocation universelle comme alternative à l'Etat social actif, du moins dans son interprétation répressive (lutte contre la fraude sociale, conditionnement des aides sociales). Ils voyaient dans l'allocation universelle une vision émancipatrice de l'Etat social, qui devait permettre aux personnes exclues de ne plus être stigmatisées et de valoriser un apport autre que leur travail productif à la société<sup>18</sup>.

Du côté démocrate-chrétien, on trouve le « dividende universel » chez la députée française Christine Boutin, soit le paiement d'un revenu de 330 euros par mois et par personne en replacement de certaines prestations sociales<sup>19</sup>. Dans son chef, il s'agit de rémunérer le bénévolat et surtout les femmes qui font le choix de rester au foyer.

Moins marginal, certains dans la gauche radicale et altermondialiste y voient à long terme un instrument de subversion de la domination capitaliste<sup>20</sup> et, à plus court terme, un moyen efficace de lutte contre la pauvreté (pour autant que l'allocation soit fixée au-dessus du seuil de pauvreté) et une façon de pallier l'insuffisance des emplois disponibles. Le parti de gauche radicale espagnol Podemos l'a ainsi inscrit dans son programme électoral.

#### 5. De nombreuses questions sans réponse

Comme on vient de le voir, l'allocation universelle séduit des penseurs et politiques d'idéologies opposées. Cette situation a priori paradoxale s'explique aisément : il y a, en caricaturant à peine, autant d'allocations universelles et de financement qu'il n'y a de partisans. Luca Cuccia (SAW-B) résume parfaitement la situation : « Si elle peut paraitre séduisante, c'est une idée floue, où chacun trouve son intérêt en fonction de ses projets politiques plus larges. C'est la première grande observation à tirer : l'allocation universelle ne peut être débattue et soutenue aveuglément car elle s'inscrit toujours dans un projet politique qui la dépasse. »<sup>21</sup> Ainsi, sur les deux questions majeures concernant la faisabilité de l'allocation universelle, à savoir le montant de l'allocation et son financement, les propositions sont diverses et reflètent les orientations idéologiques de ses défenseurs.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Yannick Vandenborght et Philippe Van Parijs , op. cit., p.88.

<sup>19</sup> Christine Boutin, Le dividende universel, sur http://www.udg.fr/boutin.php

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Yannick Vandenborght et Philippe Van Parijs , op. cit., p.90.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Luca Ciccia, op. cit., in http://www.saw-b.be/EP/2011/A1110allocation\_universelle.pdf

A la question du montant à octroyer, les propositions varient : 200, 300, 400, 500, 800 euros ou un montant équivalent au seuil de pauvreté (un peu plus de 1.000 euros en Belgique). Ainsi, Philippe Defevt la situe autour de 500 euros par mois mais l'associe à un système de protection et d'assistance sociales, sans préciser comment il réforme le système actuel<sup>22 23</sup>. Aline Goethals et Pierre-Yves Ryckaert proposent 1.000 euros par mois pour un outil qui ne viendrait remplacer ni les acquis sociaux, ni les modes d'organisation collective existants<sup>24</sup>. Georges-Louis Bouchez évoque également une allocation de 1.000 euros par mois mais en remplacement des aides sociales actuelles<sup>25</sup>. Pour Philippe Van Parijs, qui situe le montant dans une fourchette large entre 500 et 1.000 euros, « il est important cependant de ne pas se laisser obnubiler par son montant. Il ne faut pas seulement tenir compte [...] du niveau de vie de la population concernée. Il faut tout autant examiner attentivement les ajustements du système fiscal et des allocations existantes que la proposition considérée inclut. »<sup>26</sup> Comme ces exemples l'indiquent, le montant dépend des objectifs poursuivis : s'il s'agit de remplacer tout le système de protection sociale existant sans plonger ceux qui ne sont pas capables de travailler dans la pauvreté, alors l'allocation doit être au moins égale au seuil de pauvreté. Si elle vient en complément des mécanismes de protection sociale actuels, elle peut alors être plus basse.

Se pose ensuite la question de son financement. Les réponses à cette question sont multiples compte tenu des logiques idéologiques différentes qui les guident. On retrouve généralement dans la littérature trois grands modes de financement : un financement par redistribution, via une taxe sur la consommation et via la création monétaire.

Dans le programme du parti Vivant, proche de l'open VLD, figure une allocation universelle financée par une augmentation drastique de la TVA, l'abolition des charges sociales et une suppression de l'impôt sur les personnes physiques en-dessous de 1.500 euros par mois<sup>27</sup>. Milton Friedman quant à lui finance son impôt négatif par une imposition linéaire sur les revenus et une abolition des charges sociales<sup>28</sup>. Au sein de l'école écologiste, Philippe Defeyt finance l'allocation universelle par une réforme de l'impôt des personnes physiques (IPP) tout en maintenant le système social existant, sans être plus précis. Pour Philippe Van Parijs, elle serait financée pour partie par la réduction de ce montant dans les transferts sociaux et la suppression de toutes les allocations inférieures à ce montant mais aussi par la suppression de l'exonération fiscale sur les premières tranches de revenus et d'autres ajus-

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Interview de Matéo Alaluf et Philippe Defeyt, in Alteréchos, op. cit.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> A cet égard, Philippe Defeyt prononce une phrase surprenante qui laisse supposer que l'allocation de 500 euros peut suffire à vivre dignement : « Je pense honnêtement qu'on ne peut pas dire que 500 euros est une régression sociale. » Loin du seuil de pauvreté fixé à 1.068 euros pour une personne isolée.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Aline Goethals et Pierre-Yves Ryckaert, op. cit., pp.9-10.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Interview de Georges-Louis Bouchez, in Le Soir, op. cit.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Yannick Vandenborght et Philippe Van Parijs , op. cit., p. 29.

<sup>27</sup> www.vivant.org/fr

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Yannick Vandenborght et Philippe Van Parijs, op. cit., p.19.

tements de l'impôt des personnes physiques. L'objectif étant d'arriver à une opération fiscalement neutre.<sup>29</sup> Il peut également y avoir un financement à travers une rente sur une ressource naturelle par exemple. C'est notamment le cas en Alaska où chaque habitant reçoit un dividende forfaitaire sur la rente pétrolière. Enfin, d'autres formes de financement sont possibles comme la simplification de la gestion du système actuel géré par l'Etat, la suppression des niches fiscales [...], la taxe Tobin, la taxe sur l'actif net, la taxe carbone.<sup>30</sup>

Au-delà de la question du montant de l'allocation et de son financement, de nombreuses autres questions se posent : que reste-t-il de la sécurité sociale ? Que reste-t-il de son financement ? Que fait-on du financement du système de santé, que la plupart des auteurs excluent de l'allocation universelle ? Que fait-on du droit du travail et du salaire minimum, de la gestion paritaire du système social et de la concertation sociale ? Comment garantir à ceux qui bénéficient de la protection sociale actuelle (pensionnés, chômeurs, allocataires, invalides, handicapés) un revenu au moins égal à celui qu'ils touchent aujourd'hui ? Comment garantir son financement tout en continuant à financer les autres services publics ? Quels effets sur l'inflation et comment la maitriser ? Quels effets sur les inégalités ? De nombreuses questions qui restent souvent sans réponse...

## 6. Une idée largement décriée

L'allocation universelle trouve sur son chemin beaucoup de détracteurs qui mettent tantôt en avant l'irréalisme et la naïveté de la proposition, tantôt les risques importants qu'elle contient pour la défense des travailleurs et des plus précaires.

S'il s'agit de fixer une allocation aux alentours du seuil de pauvreté tout en étant dans le cadre d'une opération fiscalement neutre, beaucoup dénonce l'irréalisme de la mesure. Ainsi, Paul De Grauwe expose : « Si l'on donne à chaque adulte vivant en Belgique 1.000 euros par mois, cela représente une dépense de 100 milliards par an. Cela fait 25% du PIB. Bien sûr, il y a des réductions naturelles de dépenses de la sécurité sociale. [...] Quand on fait le calcul, on peut peut-être diminuer les dépenses de la sécurité sociale de 50 ou 60 milliards tout au plus. Mais cela laisse un déficit de 40 à 50 milliards.»<sup>31</sup> Il reste alors la possibilité soit d'augmenter substantiellement les impôts (tout en garantissant l'attractivité de l'investissement et de la création d'activité

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Débat entre Paul De Grauwe et Philippe Van Parijs, L'allocation universelle est-elle l'avenir de la sécurité sociale ?, Le Soir, 29 juillet 2015.

<sup>30</sup> Aline Goethals et Pierre-Yves Ryckaert, op. cit., p.10.

 $<sup>^{\</sup>rm 31}$  Débat entre Paul De Grauwe et Philippe Van Parijs, in Le Soir, op. cit.

économique et préservant le pouvoir d'achat), soit de couper fortement dans les autres dépenses de l'Etat en privatisant à tour de bras l'enseignement, les transports, les services sociaux, etc. Seuls les plus riches pourraient alors s'offrir ces services.

Les scénarios réalistes portent donc sur une allocation universelle beaucoup plus basse - en-dessous du revenu d'insertion, du chômage ou des pensons les plus faibles - tout en remplacant une partie de la sécurité sociale actuelle. La guestion de l'effet sur la pauvreté se pose alors avec la plus grande acuité. Comme le souligne Matéo Alaluf, farouche opposant à l'allocation universelle, le système de l'allocation universelle pousse donc à la généralisation des métiers précaires. Les gens seront obligés d'accepter le travail tel qu'il vient alors que les minima sociaux tels qu'ils existent font en sorte qu'une personne peut refuser un travail indigne et avilissant.<sup>32</sup> Et Matéo Alaluf d'ajouter : ce revenu, si les bénéficiaires devaient s'en contenter, ne permettrait pas d'échapper à la pauvreté. Faute d'un revenu suffisant, ils seraient continuellement à la recherche d'un emploi ou d'une mission d'intérim.<sup>33</sup> Paul De Grauwe abonde dans son sens : en fait, l'utopie, c'est le caractère inconditionnel : si tout le monde a droit à cela, c'est trop cher pour l'Etat. Et si on donne 500 euros à chacun, on n'aura pas résolu le problème de la pauvreté. On emploie un boulet de canon pour tuer un moustique.<sup>34</sup>

Avec 500 euros par mois pour vivre en remplacement d'un revenu d'intégration ou d'une allocation de chômage, certes souvent insuffisants mais tout de même beaucoup plus élevés, on peut imaginer les effets sur le marché du travail et la pression à la baisse sur les salaires qui résulteraient dans cette lutte pour la survie menée par les précaires. Car, même si Philippe Defeyt maintient le salaire minimum<sup>35</sup> (contrairement aux partisans libéraux de l'allocation universelle qui font sauter de nombreux verrous de protection des travailleurs), il sera dans les faits rapidement inopérant : pour survivre, des nombreuses personnes – parmi lesquels des milliers de fonctionnaires victimes de la suppression de pans entiers de la sécurité sociale<sup>36</sup> – seront contraintes d'accepter un emploi non déclaré et sous-payé. Ce revenu constitue une subvention aux employeurs puisque le salaire s'ajoute au revenu de base et permet aux entreprises de rémunérer le travail en-dessous du niveau de subsistance.<sup>37</sup> Contrairement aux apparences trompeuses d'un revenu mensuel garanti qu'elle peut laisser, l'allocation universelle renforcerait donc l'insécurité sociale.

<sup>32</sup> Interview de Matéo Alaluf et Philippe Defeyt, in Alteréchos, op. cit.

<sup>33</sup> Matéo Alaluf, Faut-il mettre en place un droit à une allocation universelle pour tous?, Citoyens engagés, 2013, p. 4, disponible sur : http://www.citoyensengages.be/getattachment/8df7f7a7-e8dd-43f0-8fe2-b8930f5a3b90/Faut-il-mettre-en-place-un-droit-a-une-allocation.asox.

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> Débat entre Paul De Grauwe et Philippe Van Parijs, in Le Soir, op. cit.

<sup>35</sup> Interview de Matéo Alaluf et Philippe Defeyt, in Alteréchos, op. cit.

<sup>36</sup> Cette économie est d'ailleurs une des sources de financement de l'allocation universelle, comme préconisée par Georges-Louis Bouchez dans son interview au Soir.

<sup>37</sup> Matéo Alaluf, op. cit., p.4.

L'allocation serait en conséquence un facteur aggravant la dualisation et les inégalités au sein de la société. En effet, derrière le caractère universel du revenu permettant de s'affirmer « égalitaire » se cache en réalité un grand déséquilibre : cette situation conduit à l'instauration d'une allocation universelle pour tous coexistant avec des fonds de pension et des assurances privées pour ceux qui en ont les moyens. La protection sociale consisterait ainsi à terme dans l'assistance de l'Etat aux pauvres par une allocation universelle et un système d'assurances privées basé sur l'accumulation financière pour les plus aisés. 38 L'allocation universelle s'inscrit donc bel et bien dans la logique libérale de propriété-solidarité qui, au lieu de mutualiser les salaires dans un système de protection sociale assuranciel redistributeur qui protège chacun par rapport aux accidents de la vie, met en place un système qui permet aux plus aisés de transformer en capital les richesses produites par le travail alors que les autres formeraient la cohorte des précaires bénéficiant d'une allocation universelle agrémentée de 'petits boulots'.39 On assisterait à l'institutionnalisation du 'précariat', obligé d'accepter une multitude d'emplois médiocres, loin de la liberté et des activités choisies promises par les défenseurs de l'allocation universelle.

La pauvreté n'étant pas qu'une notion absolue (la déprivation matérielle et culturelle) mais également une notion relative (le seuil de pauvreté est défini par un pourcentage par rapport au revenu médian de la zone étudiée), donner exactement le même montant à tout le monde, qu'il soit invalide ou cadre supérieur, ne réduit en rien les inégalités, à moins de changer fondamentalement la structure de l'impôt, d'en augmenter la progressivité, de taxer plus fortement les revenus mobiliers et immobiliers. Mais la lutte contre la pauvreté n'est pas que financière, elle est également menée à travers des politiques ciblées. Or, l'octroi d'un revenu d'existence pour tous, sans distinction, peut aussi servir d'argument [...] pour désengager l'Etat de tout autre forme de soutien aux groupes les plus fragiles. Chacun serait responsabilisé sur le bon usage de l'allocation perçue et serait par conséquent seul comptable de son sort.<sup>40</sup> Il est dès lors permis de douter de l'efficacité de l'allocation universelle comme outil de lutte contre la pauvreté.

Il convient également d'examiner l'impact de l'allocation universelle sur la sécurité sociale telle qu'elle se présente actuellement, à savoir un filet de sécurité financé par des cotisations sur le travail et géré de façon paritaire par des représentants des travailleurs et des employeurs. L'allocation universelle s'inscrit clairement dans une logique inverse. Financée par l'impôt, elle serait entièrement dans les mains du politique et ne ferait plus l'objet d'une négociation paritaire.<sup>41</sup> Les travailleurs et leurs représentants syndicaux en

<sup>38</sup> Ibidem.

<sup>39</sup> Ibidem, p.5.

<sup>40</sup> Ibidem, p.6.

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> Marc Goblet, L'allocation universelle, c'est la fin de la concertation sociale, in Le Soir, 29 juillet 2015.

seraient fortement affaiblis, ce qui est d'ailleurs le but des libéraux qui la défendent (rappelons les propos de Georges-Louis Bouchez : « il faut réduire la machine administrative et le rôle institutionnel des syndicats »<sup>42</sup>). Car dans le rapport de force actuel et les contraintes budgétaires imposées, il est illusoire d'imaginer qu'une allocation universelle pourrait être favorable à ceux qui sont au bas de l'échelle sociale. « La sécurité sociale fonctionne selon une logique de solidarité et d'universalisation et en vertu de droits, et non en vertu d'une logique de responsabilité et d'un montant fixe. »<sup>43</sup> Il nous semble pour le moins dangereux de se lancer dans une aventure de détricotage de la sécurité sociale qui se ferait au détriment des travailleurs, placés devant l'obligation d'accepter n'importe quel emploi par nécessité de survivre.

Enfin, la dernière critique à l'encontre de l'allocation universelle est celle avancée par le fiscaliste Thierry Afschrift. Il rappelle que le capitalisme implique que le revenu de chacun est la contrepartie de son travail. Il s'interroge donc sur « la légitimité d'un système qui a pour fondement d'attribuer un revenu même à ceux qui ne produisent rien, tout en ayant la capacité de le faire. »<sup>44</sup> Il ne perçoit pas pourquoi l'oisiveté ou des activités récréatives devraient être financées par ceux qui travaillent (contrairement à l'allocation de chômage qui est financée par des contributions passées ou futures). Mais comme on l'a vu précédemment, il y a peu de chance que l'allocation universelle crée une armée de paresseux, elle créera plutôt des travailleurs contraints d'occuper plusieurs emplois.

# 7. Au mieux, une utopie irréaliste ; au pire, un outil de destruction du système de protection sociale

Pour conclure, nous repartirons du scénario d'allocation universelle publié en 1985 par le Collectif Charles Fourier. Le texte demandait aux lecteurs de procéder à l'exercice mental suivant :

« Supprimez les indemnités de chômage, les pensions légales, le minimex, les allocations familiales, les abattements et crédits d'impôt pour personnes à charge, les bourses d'études, les cadres spéciaux temporaires et les troisièmes circuits de travail, l'aide de l'Etat aux entreprises en difficulté. Mais versez chaque mois, à chaque citoyen une somme suffisante pour couvrir les besoins fondamentaux d'un individu vivant seul. Versez la lui qu'il travaille ou qu'il ne travaille pas, qu'il soit pauvre ou qu'il soit riche, qu'il habite seul, avec sa famille, en concubinage ou en communauté, qu'il ait ou non travaillé dans

<sup>42</sup> Georges-Louis Bouchez, in Le Soir, op. cit.

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> Interview de Matéo Alaluf et Philippe Defeyt, in Alteréchos, op. cit.

<sup>44</sup> Thierry Afschrift, Pourquoi l'allocation universelle est un mirage, in Trends.be, 28 octobre 2015, disponible sur http://trends.levif.be/economie/politique-economique/pourquoi-l-allocation-universelle-est-un-mirage/ article-opinion-430611.html.

le passé. Ne modulez le montant versé qu'en fonction de l'âge et du degré (éventuel) d'invalidité. Et financez l'ensemble par un impôt progressif sur les autres revenus de chaque individu. Parallèlement, dérégulez le marché du travail. Abolissez toute législation imposant un salaire minimum ou une durée maximum de travail. Eliminez tous les obstacles administratifs au travail à temps partiel. Abaissez l'âge auquel prend fin la scolarité obligatoire. Supprimez l'obligation de prendre sa retraite à un âge déterminé.

Faites tout cela. Et puis observez ce qui se passe. Demandez-vous, en particulier, ce qu'il advient du travail, de son contenu et de ses techniques, des relations humaines qui l'encadrent. »<sup>45</sup>

Sauf qu'il ne peut s'agir en aucun cas d'un jeu. Changer un modèle social, détricoter des acquis sociaux obtenus de haute lutte, instaurer une allocation – identique pour tous quels que soient leurs besoins – dont on peut supposer les effets dévastateurs ne peuvent se faire au nom d'une expérimentation sociale.

Bien sûr, depuis 1985, la pensée sur l'allocation universelle s'est affinée, elle est devenue plus précise et plus concrète, elle est expérimentée dans la réalité (en Finlande, à Utrecht). Néanmoins, à la lumière des arguments développés, on peut la considérer au mieux comme une utopie irréaliste, au pire comme un outil au service du néolibéralisme et de ses objectifs de réduction de la place de l'Etat et de son rôle de correcteur des inégalités créées par le capitalisme, de démantèlement du système de protection sociale et de son remplacement par un outil qui s'apparente davantage à de la charité obligée qu'à une réelle solidarité de tous envers tous. Car l'allocation universelle est bien un trompe-l'œil : derrière l'idée en apparence généreuse se cachent en réalité des desseins bien moins louables.

Face à l'augmentation des inégalités et au piège de la précarité créés par trente ans de domination de la pensée libérale agrémentée d'une crise financière dévastatrice, d'autres solutions sont possibles et finançables : une fiscalité plus juste, la globalisation des revenus taxables, une augmentation des minima sociaux, l'individualisation des droits sociaux, un meilleure répartition du travail, l'automaticité des droits, etc. Autant de propositions plus solidaires et efficaces que l'allocation universelle.

<sup>45</sup> Philippe Van Parijs, Deux utopies louvanistes. Autour du travail et du revenu, https://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/etes/documents/Deux\_utopies\_louvanistes.pdf.





Idée réapparue récemment dans le débat public, l'allocation universelle est définie comme un revenu versé par une communauté politique à tous ses membres, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie. L'allocation répond à quatre critères : c'est un revenu similaire pour tous, universel, individuel et inconditionnel.

L'allocation universelle plonge ses racines essentiellement au 19e où la question de la répartition des richesses – entendez la terre – fait son apparition dans la foulée de la Révolution française. Beaucoup plus tard, c'est en réaction au développement de la sécurité sociale par la concertation sociale que l'idée renait de la plume de Milton Friedman qui y voit une opportunité de remplacer l'Etat providence et son système de protection sociale généreux qu'il abhorre par-dessus tout.

Il existe différentes conceptions idéologiques de l'allocation universelle en fonction desquelles le montant octroyé et le mode de financement varieront. Ainsi, dans la conception libérale, l'allocation universelle est instaurée pour remplacer le système de protection sociale existant et réduire le rôle de l'Etat. Dans la conception écologiste, elle doit permettre à chacun de se libérer de la « contrainte » du travail et d'exprimer des talents qui ne soient pas tourner vers la productivité.

Pour ses détracteurs, l'allocation universelle relève tantôt de la naïveté tantôt d'une volonté de déréguler le marché du travail, d'affaiblir le rôle de l'Etat et de la concertation sociale et de détruire des pans entiers de la sécurité sociale. Ils constatent en effet que soit le montant de l'allocation permet de vivre une vie décente et dans ce cas elle est financièrement impayable pour l'Etat, soit il se situe bien en-deçà du seuil de pauvreté et institutionnalise par conséquent le précariat constitué de milliers de travailleurs contraints de vivre d'emplois misérables pour compléter leur allocation universelle.

Institut Emile Vandervelde Bd de l'Empereur, 13 B-1000 Bruxelles

Téléphone: +32 (0)2 548 32 11 Fax: +32 (02) 513 20 19

> iev@iev.be www.iev.be